



CULTIVONS NOS RUES

La charte du jardinier des espaces publics

Après avoir intégré la démarche « zéro phyto », et dans une volonté de transition écologique, la ville de Dax souhaite offrir aux habitants l'opportunité de végétaliser et d'entretenir une parcelle d'espace public.

Devant le recul des espaces naturels, il est temps de faire revenir la nature au cœur de nos zones urbaines tout en créant un cadre de vie agréable et sain. Pour cela, la ville propose aux habitants qui le souhaitent, un « permis de végétaliser » les espaces publics.

Associations, commerçants, groupes de voisins ou d'amis, particuliers et copropriétaires peuvent déposer une demande en expliquant leur projet (potager, ornement...) via le formulaire en ligne sur dax.fr, et sous réserve de faisabilité, recevront une autorisation de la mairie.

Qu'il s'agisse d'une zone à aménager sur un trottoir ou d'un espace vert existant (jardinière fixe, zones de terre autour des arbres, parcelle dans un parc communal), la mairie est en mesure de donner l'accès à ces espaces pour les cultiver et pourra effectuer les travaux d'ajustement qui s'avèreraient nécessaires.

Ce dispositif est cependant conditionné par le respect de la charte du jardinier des espaces publics, qui explicite les droits et les devoirs qui découlent de ce dispositif.

L'entretien et les végétaux sont à la charge des participants, toutefois le service parc et jardin propose aux volontaires, d'offrir la première plante du projet.

Modalités de participation

Ce dispositif concerne toute personne physique ou morale souhaitant s'engager dans la végétalisation et l'entretien d'un espace public de la ville de Dax, près de son domicile ou de son lieu de travail.

CHARTRE DU JARDINIER DE L'ESPACE PUBLIC :

1. Je favorise la biodiversité

- en plantant des essences non-invasives et les plus diversifiées possible
- en cultivant de préférence des espèces mellifères pour les butineurs
- en n'utilisant aucun produit chimique

2. Je respecte le sol et la ressource en eau

- en pratiquant un arrosage raisonné
- en utilisant un paillage végétal, pour nourrir le sol et ne jamais le laisser à nu
- en récupérant, si possible, les eaux de pluie

3. Je partage et je suis solidaire

- en informant les curieux et en accueillant celles et ceux qui souhaitent participer
- en favorisant l'échange avec les autres participant(e)s sur les techniques adoptées et les plantes cultivées
- en laissant libre accès à la cueillette des éventuels fruits et légumes

4. Je respecte la loi et les règles relatives à l'occupation de l'espace public

- je garde la zone de culture et ses environs dans un bon état, propre et sans danger
- je ne cultive pas de plante toxique, urticante, invasive ou hallucinogène
- je dispose et j'entretiens mes plants de manière à conserver l'espace réglementaire sur les zones piétonnière, à ne pas obstruer les voies d'aération et d'accès pompier et à ne pas cacher les panneaux et dispositifs de signalisation routier

Cette charte a valeur de contrat avec la ville de Dax, et tout manquement grave pourra entraîner sa rupture.

Je soussigné(e) M. ou Mme, atteste avoir lu et approuvé la présente charte et m'engage à en respecter les termes.

Date et signature :

